

## PRÉFET DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Grand Est

Service Transition Énergétique Logement Construction

Pôle Transition Énergétique & Qualité de l'air

Nos réf. : 2018.0105

Affaire suivie par : Jérôme Pauthe  
jerome.pauthe@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 03 88 13 07 34 – Fax : 03 88 13 08 60

### Pièces jointes :

- **Présentations** : DREAL Grand Est. ATMO Grand Est ; Département 54 ; Métropole du Grand Nancy ; CC Bassin de Pompey ; chambre départementale d'agriculture ; FFB et WIG France ;
- **Tableau de suivi des actions du PPA**

### Comité de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy

\*\*\*

Réunion du 31 mai 2018

\*\*\*

Préfecture de la Meurthe-et-Moselle, salle Claude Érignac

### Introduction :

Mme la secrétaire générale souhaite la bienvenue aux membres du comité et se félicite de la forte participation à cette réunion qui témoigne de l'intérêt suscité par le sujet. Le PPA est une action conjointe de l'État avec le territoire. Cette réunion est l'occasion de faire un point d'actualité sur l'évolution de la qualité de l'air et sur les actions menées pour son amélioration par l'ensemble des parties prenantes.

Elle rappelle que des temps d'échanges sont prévus au cours de la réunion pour permettre à chacun d'intervenir, s'il le souhaite, pour poser une question ou apporter un complément d'information.

### La qualité de l'air, un enjeu partagé :

Renaud LAHEURTE, directeur régional adjoint de la DREAL Grand Est, rappelle que le sujet est plus que jamais d'actualité. En effet, dans le cadre du contentieux européen portant sur le non-respect des normes de qualité de l'air fixées par l'Union Européenne, la France pourrait être condamnée financièrement. Si tel était le cas, l'État serait en droit de demander aux

collectivités de payer une partie de l'amende, c'est pourquoi celles qui ne sont à ce stade, pas concernées, comme Nancy, ont intérêt à agir dès à présent pour s'assurer de ne pas intégrer une telle procédure à la faveur de l'abaissement des valeurs limites en réflexion.

La qualité de l'air regroupe plusieurs enjeux :

- sanitaire : c'est la 3<sup>e</sup> cause de mortalité après le tabac et l'alcool (78 000 décès prématurés en France dont 5 000 dans le Grand Est) ;
- financier : la commission présidée par le sénateur HUSSON a chiffré le coût des effets de la pollution atmosphérique en France à 100 milliards d'€ incluant les coûts liés à la santé, à la baisse des rendements agricoles, à l'impact sur la biodiversité et le patrimoine, etc ;
- sociétal : il existe une prise de conscience croissante de l'opinion publique relayée par une forte médiatisation, en particulier lors des épisodes de pollution, et chacun de nous est aussi acteur de la qualité de l'air par ses choix quotidiens, sur les déplacements notamment ;
- territorial : les diagnostics et les études sur la qualité de l'air doivent être pris en compte dans les politiques publiques, d'où la nécessité d'agir sur un territoire cohérent au regard des actions conduites. Ce point sera détaillé en fin de réunion dans la présentation du projet de comité local de l'air sur le bassin de vie de Nancy.

## Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques – PREPA

Le PREPA est le document de l'État par lequel il fixe des objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants à échéance de 2020 et 2030. Ainsi, par exemple l'objectif concernant les oxydes d'azote (Nox) est une baisse de 50% des émissions en 2020 et de 69% en 2030 (sur la base 2005). L'effort doit être porté par tous les secteurs d'activité (transport, résidentiel-tertiaire, industrie, agriculture) avec des actions ciblées et spécifiques à chacun. Au niveau régional, Atmo Grand Est actualise régulièrement les inventaires d'émission, ce qui permet d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs fixés. Le PREPA intègre aussi des actions de communication et de mobilisation comme les assises nationales de la qualité de l'air (tous les 2 ans) et la journée nationale de la qualité de l'air (tous les ans, la prochaine aura lieu le 19 septembre 2018).

## Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy – PPA

La DREAL rappelle que le PPA de l'agglomération, approuvé en 2015, arrive est à mi – parcours, son évaluation étant prévue en 2020.

Il existe des liens étroits entre la qualité de l'air et les documents de planification comme les PCAET à l'échelle des EPCI ou le SRADDET, en cours d'élaboration, à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour améliorer la qualité de l'air, il n'existe pas de solution « univoque » et il est important de lutter au quotidien contre la pollution de fond, plus nocive que les épisodes de pollution. Le sujet est vaste et concerne tous les secteurs d'activité. L'objectif est double : agir sur la sobriété énergétique (limiter les consommations), mais aussi intégrer la qualité de l'air dans les politiques publiques, notamment en matière d'aménagement et de mobilité.

En amont de la réunion, un tableau de suivi des actions a été diffusé : il permet d'apprécier le travail réalisé et témoigne de la dynamique collective à l'échelle du territoire. Il est joint au présent compte rendu.

## Bilan de la qualité de l'air sur le territoire du PPA – ATMO Grand Est

ATMO Grand Est explique qu'il convient de distinguer les émissions de polluants (ce qui est rejeté dans l'atmosphère) et les concentrations (ce que nous respirons). Les émissions du trafic routier impactent fortement les concentrations dans l'air respiré par la population, car elles se produisent au plus près de la population (pas ou peu d'effet de dilution dans l'air).

**Concernant le NO<sub>2</sub>**, le trafic routier en est le plus gros émetteur : la baisse des émissions s'explique par le renouvellement du parc de véhicules et l'amélioration des moteurs (normes Euro plus contraignantes). Au niveau des concentrations, hormis la station située en bordure de l'autoroute A33 (Villers-lès-Nancy), les stations fixes n'indiquent plus de dépassement de la valeur limite en zone urbaine depuis 2011 : le dernier en date, rue de la Libération était dû à des travaux de voirie provoquant une congestion de la rue. Toutefois, la modélisation permet d'estimer des dépassements de la valeur limite le long des axes les plus fréquentés de la zone urbaine.

**Concernant les particules PM<sub>10</sub>**, l'origine des sources est plus équilibrée entre l'industrie, le résidentiel-tertiaire et le secteur des transports. Les efforts réalisés depuis des années par les industriels et la branche énergie, l'arrêt de certaines tranches de production et la reconversion de certains sites, expliquent la baisse des émissions du secteur. Les concentrations observées d'année en année tendent aussi à baisser, mais elles sont assez variables car fortement dépendantes des conditions météorologiques.

**Concernant les particules PM<sub>2,5</sub>**, la tendance est aussi à la baisse avec des résultats encourageants puisque la valeur limite et la valeur cible sont respectées.

**Concernant l'ozone**, en revanche, aucune tendance ne se dégage car la formation de ce polluant secondaire est fortement corrélée aux conditions météorologiques : les concentrations sont toujours plus fortes en périurbain que le long des grands axes car le dioxyde d'azote présent en grande quantité dégrade à son tour l'ozone produit.

Sont ensuite présentées :

- les campagnes de mesures qui permettent de compléter et d'affiner les résultats issus de la modélisation ;
- la liste des épisodes de pollution qui ont donné lieu à des déclenchements de procédure d'information et d'alerte ;
- l'épisode de janvier 2017 qui est remarquable par sa durée : 9 jours consécutifs.

à la suite de la présentation d'Atmo Grand Est, des échanges ont lieu avec la salle :

**1- Question de M. Christian VARNIER** (membre de l'association EDEN et membre du bureau d'Atmo Grand Est) : « vous mentionnez une baisse des émissions de polluants, mais je constate plutôt un tassement de cette baisse »

Réponse : la représentation graphique induit en erreur car l'abscisse de l'histogramme ne respecte pas l'échelle du temps. On note une baisse linéaire assez forte jusqu'en 2014, puis une tendance à la « stagnation », ce qui laisse entrevoir qu'il est à présent plus difficile de réduire les émissions (le plus gros potentiel de réduction a été déjà « consommé »).

**2- M. Ludovic ENTEMEYER**, responsable de la direction Énergie-Climat-Développement Durable de la métropole du Grand Nancy souligne que la baisse des émissions du secteur résidentiel-tertiaire a été fortement encouragée par la politique volontariste de la métropole. La stratégie s'appuie sur les certificats d'économie d'énergie, dispositif qui incite les particuliers et les professionnels à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

**3- Question de M. VARNIER :** vous ne mentionnez jamais les mesures de monoxyde d'azote, NO ?

Réponse d'Atmo GE : c'est plus exactement la somme NO et NO<sub>2</sub>, désignée par NOx (représentant la proportion variable des 2 gaz) qui est surveillée. Il existe un seuil réglementaire pour la végétation : 30 microgrammes par mètre-cube est le seuil critique pour la végétation.

**4- Mme la Secrétaire Générale** souligne la part importante du trafic routier dans la pollution de l'air et demande s'il existe des moyens de la réduire.

Mme Odile Bégorre-Maire se dit préoccupée par l'absence de prise de décisions concernant l'A31 bis, mais souligne les efforts déployés par les territoires comme la communauté de communes du bassin de Pompey avec la création d'un pôle d'échange multimodal<sup>1</sup>.

**5- M. Gilles SCHAAF** de la CCI se félicite des tendances à la baisse des émissions qui traduisent le fort engagement du secteur industriel dans la réduction des nuisances, encouragé par la politique volontariste de la métropole. Il demande si la région de Nancy est bien positionnée dans la baisse des émissions ou au contraire en retard par rapport aux autres territoires.

Réponse : Atmo GE précise qu'il est difficile de faire des comparaisons entre territoires différents. Par exemple, dans la région de Strasbourg, la part du trafic routier est encore plus importante. Sur le sillon mosellan, entre Metz et Thionville, la fermeture de plusieurs sites industriels a entraîné une forte baisse des émissions. Toutefois, la baisse observée sur la zone de Nancy par Atmo Grand Est est conforme à la tendance globale, régionale voire nationale.

**6- M. Jean-Pierre SCHMITT** rappelle que la reconquête d'une bonne qualité de l'air n'est pas terminée. En matière de santé, il n'existe pas vraiment de seuil de polluant admissible. Des effets sur la santé sont visibles même à des doses faibles. A minima, il faudrait tendre vers les seuils recommandés par l'OMS (objectif de qualité à long terme), ce qui implique de construire une politique ambitieuse de long terme.

**7- Mme Christine PEPPOLONI** explique que le SRADDET croise les objectifs en termes d'urbanisme, de transport et d'énergie. Une consultation citoyenne sur les thématiques du SRADDET a eu lieu du 3 avril au 3 mai 2018. La consultation citoyenne sur les objectifs et sur les règles du SRADDET se déroule jusqu'au 22 juin 2018. Dans son projet de SRADDET la Région Grand Est a affiché comme ambition de rabaisser d'ici 2030 les concentrations de polluants au niveau des recommandations de l'OMS.

## Aires de covoiturage – département 54

(M. Thierry DURAND)

Le département 54 joue un rôle de pilotage et de conseil auprès des collectivités pour définir l'emplacement et l'aménagement d'aires de covoiturage.

Plus de 1000 places existent sur le département avec une bonne répartition (un peu moins d'aires dans le sud-ouest du département, CC du Pays de Colombey Sud Toulinois).

Mme la Secrétaire Générale reconnaît l'implication du département 54 qui joue un rôle essentiel d'appui aux collectivités.

---

1 Complément post-réunion : suite aux assises de la mobilité, Mme Elisabeth BORNE, ministre des Transports a classé prioritaire le chantier de l'A31bis ;

## Démarche d'écologie territoriale et industrielle – CC Bassin de Pompey (Mme Odile BEGORRE-MAIRE)

La CC Bassin de Pompey a toujours été volontaire et pro-active dans la protection de l'environnement. Depuis des années, les industriels et la collectivité ont appris à travailler ensemble. La démarche d'EIT ne fait que concrétiser et renforcer les initiatives locales : 21 entreprises sont mobilisées. Cette démarche est inscrite dans le projet de PCAET : le plan d'actions regroupe 27 synergies à mettre en oeuvre. Les actions en lien avec la qualité de l'air concernent principalement la valorisation énergétique en circuits courts (méthanisation, optimisation et récupération de chaleur fatale) ainsi que le covoiturage.

Mme la Secrétaire Générale souligne l'ambition et la réussite d'une politique locale bien intégrée dans le territoire.

## Énergie, mobilité électrique et plans de déplacement – Grand Nancy (MM. Ludovic ENTEMEYER et Frédéric PERROLLAZ)

La Métropole a développé une politique de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie dans des aides importantes à la rénovation énergétique des logements. Cela représente une difficulté et un coût de gestion élevés, mais a un fort effet levier en induisant sur le territoire des investissements 15 fois supérieurs à la dépense initiale. Atmo Grand Est aide la collectivité à chiffrer l'impact de son programme d'actions sur les gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

La Métropole du Grand Nancy a signé une convention **TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte)** pour réaliser deux actions :

1. une aide financière au renouvellement des poêles à bois ou à granules des particuliers : le dispositif a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 et se poursuit jusqu'au 30 novembre 2020 ; <http://www.grandnancy.eu/index.php?id=874> l'objectif initial était de remplacer entre 500 et 600 poêles sur la durée de l'opération. Il sera probablement dépassé car plus de 200 demandes ont été déposées au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ;
2. la mise en place de bornes de recharge électrique ; la collectivité a conclu un marché de groupement de commandes auquel adhèrent onze autres collectivités du département.

La Métropole présente ensuite le plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) de Nancy-Brabois, l'un des plus grands de France en termes d'actifs et d'entreprises impliqués : au fil des années, ce PDIE a permis d'améliorer les offres de transports pour les salariés et les étudiants : desserte par les transports en commun, mise à disposition de vélos, covoiturage « technostop » au terminus du tram, stationnement, jalonnement et sentiers piétonniers, etc.

Mme la Secrétaire Générale salue un éventail d'actions riche et l'animation d'une action collective qui couvre de nombreux domaines.

## Réduction des émissions d'ammoniac – chambre d'agriculture (Mme Mélanie JEANNOT) :

Le projet PROSP'AIR, porté par la chambre régionale d'agriculture Grand Est, est lauréat de l'AAP AACT'AIR de l'ADEME. Le terrain d'expérimentation du programme est le Multipôle sud Lorraine (SCOT sud 54).

Ses objectifs sont de limiter les émissions agricoles d'ammoniac dans l'eau et dans l'air, et pour ce faire il vise à :

- réussir le passage de la connaissance à l'action ;
- appréhender les motivations et les freins vis à vis des potentiels changements ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs agricoles du territoire ;
- impulser une dynamique transposable à d'autres territoires ;
- transférer aux agriculteurs les connaissances acquises pour intégrer la qualité de l'air dans l'évolution des pratiques : des fiches méthodologiques sont en cours de rédaction.

Ce projet démarré en janvier 2017 va se clôturer fin juin 2018. Il ouvre des perspectives parmi lesquelles la création d'un simulateur pour évaluer les pertes d'azote au niveau de chaque poste de l'exploitation (source de pollution, mais aussi perte financière). La problématique doit être abordée de manière intégrée « air et eau » : en effet, les changements de pratiques agricoles recommandés pour préserver le capital « air » ne doivent pas aller à l'encontre des progrès déjà réalisés pour préserver la ressource en eau.

En réponse à une question de la Mme la Secrétaire générale, la Chambre précise que les investissements nécessaires aux changements de pratiques sont élevés, mais qu'un retour est possible sur le long terme par la réduction des épandages.

### **Actions « chantier propre » et « béton d'argile » – FFB et WIG France**

(M. Daniel Kolanek et Mme. Cécile COLIRE) :

La FFB s'est engagée dès 2002 à accompagner les entreprises dans la gestion des déchets de chantier, puis a défini une charte « chantier propre » prenant en compte les émissions dans l'air ainsi que les pollutions de l'eau et du sol. La FFB de Bourgogne Franche-Comté a rédigé des fiches conseils orientées « qualité de l'air », destinées aux chantiers de déconstruction, et aux chantiers de construction / reconstruction : réduction des émissions de poussières et de gaz d'échappement.

L'entreprise WIG France, de Toul, témoigne des actions réalisées pour limiter l'empreinte carbone et l'impact sur la qualité de l'air de ses activités. L'une d'elle consiste à substituer le béton traditionnel (énergivore) par du béton d'argile. D'autres actions ciblent le personnel comme la formation à l'éco-conduite, la manipulation de produits chimiques et la mise à disposition d'outils pourvus de récupérateurs de poussières (perforateurs, scies circulaires...).

### **Actions portant sur les industries – DREAL :**

C'est un travail conduit par les inspecteurs des installateurs classées pour la protection de l'environnement, comprenant des actions de fond et des actions spécifiques en cas d'épisode de pollution.

### **Projet de circulation différenciée à Nancy – DREAL et MGN**

La circulation différenciée est un dispositif activé par le préfet de département en cas de pic de pollution particulièrement important. Il s'agit d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans une zone définie de l'agglomération pour réduire la pollution émise par le trafic routier. Tous les véhicules à moteur immatriculés (voitures, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, 2 roues...) sont concernés par cette mesure qui vise à protéger la population de la pollution, en particulier, celle habitant au bord des grands axes de circulation et qui est généralement la plus impactée.

La circulation différenciée s'appuie sur le certificat qualité de l'air « Crit'Air » qui classe les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes.

Si elle permet des gains sur les émissions polluantes pendant les pics de pollution, la circulation différenciée est aussi une mesure qui va interpeller l'utilisateur sur son mode de déplacement et l'inciter à adopter un comportement plus vertueux (covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied...).

Mme Malika DATI rappelle le devoir des élus d'offrir à la fois un cadre de vie attrayant et une grande qualité de service aux habitants. Elle organise régulièrement des réunions regroupant les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Le "pass-planète" a été voté pour inciter les automobilistes à prendre les transports en commun. C'est du devoir de la collectivité de proposer des alternatives au "tout voiture". Elle salue la LOM qui demande aux opérateurs de travailler en complémentarité pour optimiser les offres de service et proposer les applications adaptées pour les rendre attractives (applications sur smartphones...).

Mme Odile BEGORRE-MAIRE mentionne que l'application de la circulation différenciée sur le territoire métropolitain va impacter le territoire voisin de Pompey ("filtre" CRIT'AIR) et qu'il faudra gérer la "frontière" entre Champigneulle (CC Bassin de Pompey) et Malzéville (Métropole).

M. LAHEURTE encourage la collectivité à avancer dans l'élaboration d'une proposition au préfet, la mise en œuvre de tels dispositifs étant fortement encouragée par le ministère de la transition écologique et solidaire.

## Présentation de la DREAL : projet de comité local de l'air

La question de la pertinence du périmètre du PPA a déjà été posée lors de la réunion du comité de suivi de 2017 : certains EPCI n'ont que peu de communes intégrées au périmètre et sont de ce fait peu engagés dans le PPA. Pour pallier ce constat et pour mobiliser davantage, la DREAL suggère de transformer ce comité de suivi en comité local de l'air incluant l'intégralité du périmètre des EPCI qui ne sont aujourd'hui présents que pour partie dans le PPA et ouvert aux acteurs du bassin de vie de Nancy souhaitant contribuer à des actions bénéfiques à la qualité de l'air.

Ce comité local de l'air permettrait aussi d'une approche plus transversale avec les collectivités et les acteurs économiques, car la thématique "qualité de l'air" ne se limite pas au PPA : elle se retrouve aussi dans d'autres documents de planification PDU, PLU, PCAET... Ce comité serait ainsi ouvert à tous les territoires et acteurs disposés à porter des actions en faveur de la qualité de l'air. Il permettrait ainsi d'enrichir et de dynamiser l'action locale en faveur de la qualité de l'air.

La création d'un comité local de l'air aurait également l'intérêt de faire participer le monde agricole et d'encourager la participation citoyenne via le milieu associatif.

**Mme la Secrétaire Générale demande si des personnes dans la salle ont des objections particulières à la création du comité local de l'air. Aucune observation n'étant formulée, la proposition d'une création d'un comité local de l'air est validée.**

## Conclusion

Mme la Secrétaire Générale souligne la qualité des présentations et des échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion. Elle rappelle que la qualité de l'air est un sujet complexe, mais surtout préoccupant en termes de santé publique. Il mérite donc une action coordonnée entre tous les acteurs et des moyens à la hauteur des enjeux. Les signaux donnés au cours de la réunion sont encourageants : ils démontrent que les acteurs sont pleinement impliqués, les efforts entrepris sont à poursuivre par chacun de nous, à notre niveau de responsabilité, car la reconquête de la qualité de l'air est une action collective, au bénéfice de l'intérêt général.

Nancy, le **19 JUIN 2018**

Pour le préfet,  
la secrétaire générale



Marie-Blanche BERNARD

## Annexe 1: liste des personnes présentes

### Présidence

Marie-Blanche BERNARD Secrétaire Générale de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle

### Métropole du Grand Nancy

Malika DATI VP, déléguée aux relations avec les acteurs du territoire de Nancy Nord, à l'insertion et à la politique de la Ville  
Sophie GAVRILOFF Conseillère déléguée à l'écologie et à l'environnement  
Ludovic ENTEMEYER Responsable de la direction développement durable  
Frédéric PERROLLAZ Chargé de projets, direction développement durable

### CC du Bassin de Pompey

Odile BEGORRE-MAIRE VP en charge de l'environnement  
Jean MUNIER Chef du pôle habitat et ville durable, chef du projet Cit'ergie

### Agence SCALEN

Jasmine CAILLER Chargée d'études ville durable  
Julien GINGEMBRE Chargé d'études mobilité

### ALEC du Grand Nancy

Guillaume LAVIER Directeur responsable énergie, pôle collectivités

### Chambre départementale d'Agriculture

Jérémy JENNESON Exploitant agricole, élu à la chambre départementale  
Mélanie JEANNOT Conseillère agro-environnement

### Département 54

Thierry DURAND Directeur à l'appui aux territoires, espace et environnement

### Région Grand Est

Christine PEPPOLONI Chargée de mission, service transition énergétique

### ADEME

Benoît EVRARD Chargé de mission, plan climat urbanisme mobilité

### ARS

Benjamin VIN Ingénieur du génie sanitaire, pilote régional milieux extérieurs

### ORS (Observatoire régional de la santé)

Nadia HONORÉ Chargée d'études, attachée de recherche clinique

### DREAL Grand Est

Renaud LAHEURTE Directeur adjoint  
Guillaume GAUBY Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air  
Jérôme PAUTHE Chargé de mission qualité de l'air

### DDT 54

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER Directrice  
Armelle MORLOT Chargée de mission, bruit, air, publicité

### ATMO Grand Est

Jean-Pierre SCHMITT Directeur adjoint, chargé de la valorisation et de la communication  
Alexandre OCKLER Chargé de l'accompagnement des plans et programmes, pôle exploitation

### Association EDEN (Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien)

Christian VARNIER Membre de l'association

### Météo-France

Hubert BARTHÉLÉMY Référent pour les relations avec la préfecture

### CCI

Gilles SCHAAF Vice-Président de la CCI

### UIC Grand Est (Union des industries chimiques)

Gabrielle KALKEDEY Adjointe au Délégué Général

### FFB Grand Est

Daniel KOLANEK Animateur métier régional FFB Grand Est

### WIG France entreprises

Cécile COLIRE Responsable QSE (qualité – santé - environnement)